



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de VIC FEZENSAC  
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

DELLAS Annie ; BUFFIN Francois ; DUBUC Sophie (en visio) ; DOAT Jean-Pierre ; SILLIERES Jean Raymond ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LASBATS Jerome ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; CASSAGNE Jean Claude ; LEON Helene (en visio) ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

**AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR :** COQUET Fabrice ; BERGE Nathalie

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS :** ROQUES Damien

**ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION :** Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**

**PRIX EAU ET ABONNEMENT A COMPTER DU 01/04/2021**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur à ce jour sur l'ensemble du Syndicat des Eaux à savoir :

**TARIF DE L'EAU :** 1.39€ le m3 Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

**TERME FIXE annuel :**

79.70 € pour les compteurs de Ø 15 à 30  
247.70 € pour les compteurs de Ø 40 à 50  
415.70 € pour les compteurs de Ø 60 à 100  
818.90 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100  
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

**Monsieur le Président propose de modifier les tarifs comme suit à partir du 01/04/2021 :**

**TARIF DE L'EAU :** 1.47€ le m3, Non compris la Taxe pollution domestique

**TERME FIXE annuel :**

79.70 € pour les compteurs de Ø 15 à 30  
247.70 € pour les compteurs de Ø 40 à 50  
415.70 € pour les compteurs de Ø 60 à 100  
818.90 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100  
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE de modifier à l'unanimité, à compter du 01/04/2021, les tarifs présentés ci-dessus**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président, Benoit DESENLIS



Transmis en Préfecture, le 01/02/2021